## Occupation illégale : l'humanité n'exclut pas la fermeté

Depuis plusieurs semaines, les terrains dits de la « friche de la gare » sont occupés illégalement. Face à cette situation sensible, nous avons eu un parti pris : accompagner leurs occupants, chercher des solutions, ne pas encourager l'extension du camp et faire respecter le droit, c'est-à-dire engager toutes les procédures utiles en vue d'une évacuation sans heurts.

D'autres, avec impudeur et voyeurisme, ont mis en scène, avec des arrières-pensées tactiques, ce quotidien de misère. Dès que nous avons eu connaissance de cette situation, nous avons écrit au liquidateur judiciaire en charge d'engager les procédures puisque, il faut le rappeler, ces terrains sont une propriété privée. Devant son immobilisme, le Maire a signé un arrêté de mise en demeure de quitter les terrains le 3 avril dernier. À la suite de cela, il a sollicité le sous-préfet pour un recours à la force publique qui, nous l'espérons, ne sera pas nécessaire si les occupants font le choix de partir d'eux-mêmes.

Cette occupation, outre qu'elle est illégale, a provoqué une grande et vive inquiétude chez les riverains, notamment au regard du risque sanitaire et des problèmes de sécurité qui se posent. Un rapport des pompiers en date du 1<sup>er</sup> mars est très clair sur ce point.

En amont du départ des occupants, des mesures d'accompagnement sociales ont été prises : visite du CCAS et des services sociaux du département, proposition de relogement d'urgence par la Préfecture, prise de rendez-vous auprès de la PMI pour les très jeunes enfants.

S'il faut agir avec humanité, il faut le faire avec fermeté.

La majorité municipale